

Taxe d'accise—Loi

Des discussions avec mes commettants de Québec-Est ont démontré que mes concitoyens et concitoyennes comprennent et voient la nécessité pour le gouvernement de freiner ses dépenses et de diminuer la dette en augmentant les recettes d'abord, afin de réduire les intérêts qui planent quotidiennement au-dessus de nos têtes.

La croissance économique future de ce pays, monsieur le Président, dépend de la prise en main de notre situation financière, et cela, d'une façon immédiate. Les mesures assureront une diminution progressive et sensible du déficit.

Le gouvernement annonçait une augmentation de la taxe d'accise sur le tabac dès le discours sur le Budget. C'est chose faite. La hausse de la taxe de 1 p. 100 par cigarette reflète aussi le souci de notre gouvernement des dangers que pose le tabagisme à tous nos Canadiens, en particulier les jeunes. Il est vrai que l'augmentation est sensiblement évoluée, sur le tabac plus précisément. Les effets nocifs du tabagisme encourrent des coûts inestimables au gouvernement. Cette mesure se compare à celle visant plus particulièrement l'alcool, sauf que celle-ci n'est qu'une modeste augmentation. Il y a une hausse de 2 p. 100 sur les droits sur l'alcool, au lieu d'une augmentation de 4 p. 100 qu'aurait entraînée l'augmentation basée sur l'indexation. Nous savons tous que la taxe fédérale de vente était appelée à augmenter de 1 p. 100, et cela, débutant le 1^{er} janvier 1986.

• (1700)

Dans sa décision de continuer à accorder l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, notre gouvernement a non seulement démontré qu'il reste toujours vigilant et à l'écoute des Canadiens, il a aussi montré que le problème du déficit pourra se régler sans influencer négativement sur un groupe de Canadiens en particulier. C'est pour cette raison et la compréhension de la situation qu'ont tous nos citoyens que les gens seront traités équitablement et le fardeau, parce que, ne nous leurrons pas, monsieur le Président, c'est un fardeau nous avons à faire face, sera partagé équitablement par tous les Canadiens d'un bout du pays à l'autre...

Afin d'augmenter les recettes du gouvernement, encore une fois, je me répète, monsieur le Président, notre gouvernement vise à la réduction des intérêts que nous avons à payer sur tous les emprunts que nous avons été forcés d'effectuer. Les Canadiens verront la taxe d'accise sur l'essence augmenter de 1 p. 100 le 1^{er} janvier 1987. C'est une mesure qui nous touchera tous, mais nous savons qu'elle est nécessaire. Elle ne vise aucunement une région ou un groupe de personnes en particulier.

Sans entrer dans les détails, monsieur le Président, il faut avouer que la suppression des exemptions de taxe fédérale de vente sur un grand nombre de produits renversera la situation qui existe actuellement, et je m'explique: En maintenant les prix de ces produits au niveau actuel, on conserverait artificiellement les prix. Les différences de prix faussaient les interactions de l'offre et de la demande. En uniformisant, cela permettra de laisser libre cours aux forces du marché. Ces taux élimineront aussi les problèmes d'administration qui se posaient, afin de déterminer quels produits étaient taxables et lesquels étaient exonérés. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans quelques entreprises, il y avait même du personnel engagé exclusivement pour feuilleter les nombreuses pages des différents produits canadiens, pour savoir s'ils étaient taxables ou pas.

Ce projet de loi est juste et équitable, monsieur le Président, en dépit de ce qu'en pensent ou retrouvent à redire les députés de l'opposition.

Aussi, notre gouvernement n'oublie pas pour autant le souci de la relance de l'économie. Mon collègue, le député de Lévis (M. Fontaine), prononçait un discours le 24 octobre dernier sur le projet de loi C-80. Il a soulevé le problème toujours croissant que pose l'inflation sur nos produits exportés, mises à part nos richesses naturelles. Le gouvernement viendra parer à cette situation en exemptant les produits exportés de la taxe d'accise. De même, toute documentation touristique publiée par un des trois paliers du gouvernement sera exonérée de la taxe fédérale de vente. Le gouvernement incitera ainsi les étrangers à investir au Canada encore une fois, et cela, tout en augmentant la recette fiscale.

Non seulement cela, monsieur le Président, mais le projet de loi C-80 prévoit l'adoption d'un système complet de cotisation et d'appel semblable à celui du Régime de l'impôt sur le revenu, dont le droit de ne pas payer les taxes en litige tant que les tribunaux n'auront pas rendu une décision. Peu importe les critiques, monsieur le Président, notre législation est toujours juste, équitable et mesurée afin d'aider tous les Canadiens à supporter un fardeau fiscal mais, à la longue, et pour les générations à venir, toujours plus léger qu'il ne l'a été dans le passé.

Si je peux me permettre de réitérer les quatre grandes lignes directrices de ce projet de loi, monsieur le Président, je dirais que la première visant à élargir la base de la taxe de vente fédérale contribuera à augmenter les recettes du gouvernement. C'est un premier pas dans la réduction des intérêts que le gouvernement canadien est engagé à payer sur ses emprunts.

La deuxième met en œuvre un des éléments de la stratégie du gouvernement de réduire le déficit en haussant le taux de la taxe fédérale de vente. Les hausses de la taxe d'accise sur l'essence et le carburant compenseront pour les coupures fiscales qui ont suivi l'abrogation du prélèvement spécial de «canadianisation»—on est tellement peu habitué à entendre ce mot qu'on a de la difficulté après un an à le prononcer, mais soyez assuré, monsieur le Président, qu'avec le temps les gens devront être en mesure de le prononcer de façon très efficace—et le prélèvement sur l'importation du pétrole. Encore une fois, ce sont des mesures qui toucheront tous les Canadiens, et tous devront se serrer la ceinture collectivement.

La troisième relève d'une promesse électorale d'éliminer l'indexation automatique des taxes sur l'alcool et le tabac. La fin de l'indexation automatique entraîne la fin de recettes automatiques dans les années à venir, et cela sans recours au Parlement.

La quatrième vise à introduire un système exhaustif d'évaluation, d'objection et d'appel en rapport à la Loi sur la taxe d'accise. Le gouvernement n'est pas un bourreau, monsieur le Président, qui veut la tête de ses citoyens. Cette modification inclut la «présomption d'innocence» interdisant la saisie jusqu'à ce que le contribuable ait eu la chance de résoudre tout litige quant à la responsabilité fiscale.

Bref, monsieur le Président, le projet de loi C-80 vient s'ajouter aux programmes de réduction des dépenses mis en œuvre par notre gouvernement. Celui-ci fait face à la situation